

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication: **0 662 677 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **94402421.5**

(51) Int. Cl.⁶: **G09F 7/18**

(22) Date de dépôt: **27.10.94**

(30) Priorité: **11.01.94 FR 9400186**
04.10.94 FR 9411822

(43) Date de publication de la demande:
12.07.95 Bulletin 95/28

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE ES FR GB IE IT LI LU NL

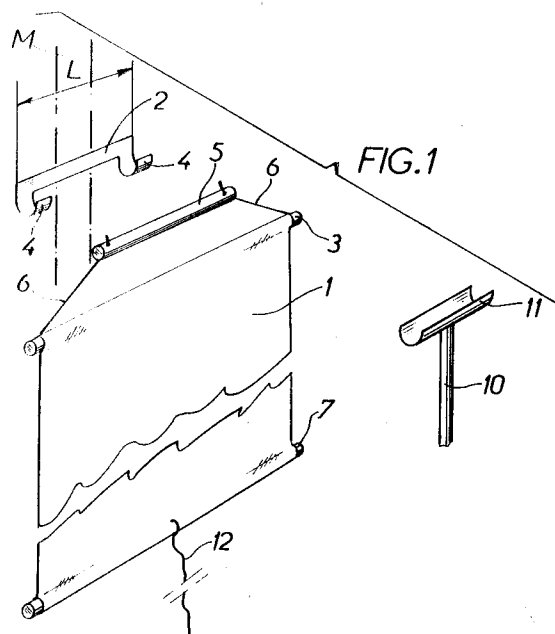
(71) Demandeur: **Société Anonyme IPAM**
34, rue Jean Mermoz
F-95230 Soisy sous Montmorency (FR)

(72) Inventeur: **Dauget, Patrice Georges Henri**
1, rue du Château Léon
F-95880 Enghien les Bains (FR)

(74) Mandataire: **Vander-Heym, Serge**
CABINET R. VANDER-HEYM
172, Boulevard Voltaire
F-75011 Paris (FR)

(54) **Procédé de fixation d'une banderole sur un mât.**

(57) Procédé de fixation d'une banderole sur un mât à équiper tous les mâts à l'aide d'une potence (2) spéciale, à prévoir à la partie supérieure de la banderole un organe d'accrochage (5) susceptible de coopérer avec ladite potence et à utiliser une perche (10) comportant à son extrémité supérieure un organe de support (11) susceptible de coopérer avec ledit organe d'accrochage (5).



EP 0 662 677 A1

La présente invention est relative à un procédé de fixation d'une banderole sur un mât.

Une banderole est une longue bande souple, relativement étroite, sur laquelle sont portées des inscriptions telles que des messages publicitaires. Ces banderoles sont fixées le long de mâts de grandes hauteurs (de l'ordre de six à huit mètres) et, de ce fait, des échelles ou des engins élévateurs sont nécessaires avec tous les inconvénients que cela présente. Le retrait et le changement d'une banderole sont donc des opérations longues et coûteuses qui en limitent l'emploi lors d'une campagne publicitaire.

Le procédé de l'invention qui remédie à ces inconvénients met en oeuvre des moyens permettant à un préposé situé au pied d'un mât d'accrocher une banderole à sa partie supérieure.

Pour atteindre ce résultat le procédé de l'invention nécessite la coopération de trois moyens susceptibles de coopérer entre eux.

Le premier moyen consiste à équiper tous les mâts à l'aide d'une potence spéciale, le second moyen consiste à prévoir sur la banderole un organe d'accrochage susceptible de coopérer avec la potence et le troisième moyen consiste à utiliser une perche télescopique comportant à son extrémité supérieure un organe susceptible de coopérer avec l'organe d'accrochage de la banderole.

Selon l'invention, la banderole présente à son extrémité supérieure une barre d'accrochage reliée, par ses extrémités, à la barre de raidissement usuelle par l'entremise de deux liens, éventuellement, élastiquement déformables tels que des sandows.

La potence spéciale présente deux crochets espacés formant un berceau dans lequel peut reposer la barre d'accrochage de la banderole.

La perche télescopique présente, à son extrémité supérieure, un berceau dans lequel peut reposer la barre d'accrochage de la banderole, la longueur dudit berceau étant inférieure à la distance séparant les deux crochets de la potence. De cette façon, on comprend qu'il est possible de transférer la barre d'accrochage de la banderole dans le berceau formé par les deux crochets de la potence.

L'invention prévoit aussi des moyens pour tendre la banderole en agissant sur son extrémité inférieure.

La présente invention sera mieux comprise par la description qui va suivre faite en se référant au dessin annexé à titre d'exemple indicatif seulement sur lequel :

- la figure 1 est une vue en perspective éclatée montrant les trois moyens nécessaires à la mise en oeuvre du procédé de l'invention;
- la figure 2 est une vue en perspective de la partie inférieure de la banderole montrant une

variante de réalisation.

- la figure 3 est une vue analogue à celle 1, montrant une variante de réalisation.

En se reportant au dessin, on voit que le problème à résoudre consiste à accrocher une banderole 1, pouvant présenter plusieurs mètres de hauteur, à la partie supérieure d'un mât **M**.

De la façon connue, le mât **M** présente une potence 2, fixée audit mât par tous moyens connus et la banderole comporte à son extrémité supérieure une barre de raidissement 3.

Selon l'invention, la potence 2 présente deux crochets 4, s'ouvrant vers le haut et la banderole 1 comporte une barre d'accrochage 5 reliée à la barre 3 par des tirants 6. De préférence, les tirants 6 sont souples et constitués par des liens élastiquement déformables tels que des sandows.

La longueur de la barre 5 est supérieure à celle **L** de la potence. De cette façon on comprend qu'il est possible de placer la barre 5 dans le berceau formé par les crochets 4.

Pour achever la fixation de la banderole, il suffit d'exercer une traction à sa partie inférieure qui comporte une barre de raidissement 7, analogue à celle 3, et de l'accrocher en traction au pied du mât. Ce résultat peut être obtenu en prévoyant à la partie inférieure de la banderole une barre de fixation 8, analogue à celle 5, et au pied du mât une potence analogue à celle 2, les crochets de cette dernière potence s'ouvrant vers le bas. Pour achever la fixation de la banderole, il suffit donc d'exercer une traction sur celle-ci pour engager la barre 8 sous les crochets de la potence inférieure (non représentée). De préférence, la barre 8 est reliée à celle 7 au moyen de tirants élastiquement déformables 9 identiques à ceux 6.

De préférence, également, les potences supérieures et inférieures sont identiques, bien qu'orientées différemment, et les barres 5 et 8 sont également identiques et, ce, afin d'abaisser le prix de revient de l'ensemble.

Pour accrocher la banderole, on utilise une perche 10, de préférence télescopique, présentant à son extrémité supérieure un berceau 11 dont la longueur est inférieure à la distance séparant les deux crochets 4 de la potence 2. Dans un premier temps, on place la barre 5 de la banderole dans le berceau 11 et on élève l'ensemble puis, dans un deuxième temps, on dépose ladite barre 5 dans les crochets 4.

Selon un mode de mise en oeuvre du procédé de l'invention, la barre 7, inférieure, présente un câble 12, dont la hauteur est au moins égale au double de la longueur de la banderole. La fixation du câble 12 à la barre 7 s'effectue par l'entremise d'une attache rapide telle qu'un mousqueton (non représenté).

Avant de placer la barre 5 dans le berceau 11 la banderole est enroulée sur elle-même à partir de son extrémité inférieure et elle est maintenue enroulée au moyen de deux liens enserrant les extrémités des barres 3 et 7. Ces liens sont réalisés en

5

une matière pouvant être facilement brisée sous l'action d'une traction brusque.

Lorsque la banderole, ainsi enroulée, est accrochée sur la potence 2, une partie du câble 12 s'étend le long du mât jusqu'à proximité du sol. Il suffit alors d'exercer une traction brusque sur le

10

câble pour briser les liens et permettre le déroulement de la banderole. Selon un mode de réalisation, les liens précités peuvent être constitués par des bracelets de caoutchouc. Lorsque la banderole est déployée, il suffit, alors, de décrocher le câble 12 qui peut être utilisé pour l'accrochage d'une autre banderole.

La figure 3 montre un autre mode de réalisation selon lequel la potence, fixée à la partie supérieure du mât M, est limitée à un crochet 13, selon lequel l'organe d'accrochage est limité à un anneau 14, ou analogue, et selon lequel le berceau

15

20

25

Revendications

1. Procédé de fixation d'une banderole sur un mât à équiper tous les mâts à l'aide d'une potence (2) spéciale, à prévoir à la partie supérieure de la banderole un organe d'accrochage (5) susceptible de coopérer avec ladite potence et à utiliser une perche (10) comportant à son extrémité supérieure un organe de support (11) susceptible de coopérer avec ledit organe d'accrochage (5).

30

35

2. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que la banderole présente une barre d'accrochage (5), reliée par des tirants (6) à la barre de raidissement (3) usuelle, susceptible d'être placée dans un berceau formé par deux crochets (4) prévus sur la potence (2) et s'ouvrant vers le haut.

40

45

3. Procédé selon la revendication 2, caractérisé en ce que la banderole présente à sa partie inférieure une barre d'accrochage (8) reliée par des tirants (9) à la barre de raidissement inférieure (7), susceptible de prendre appui, en tension, sous les crochets d'une potence inférieure analogue à celle (2) de la revendication 2.

50

55

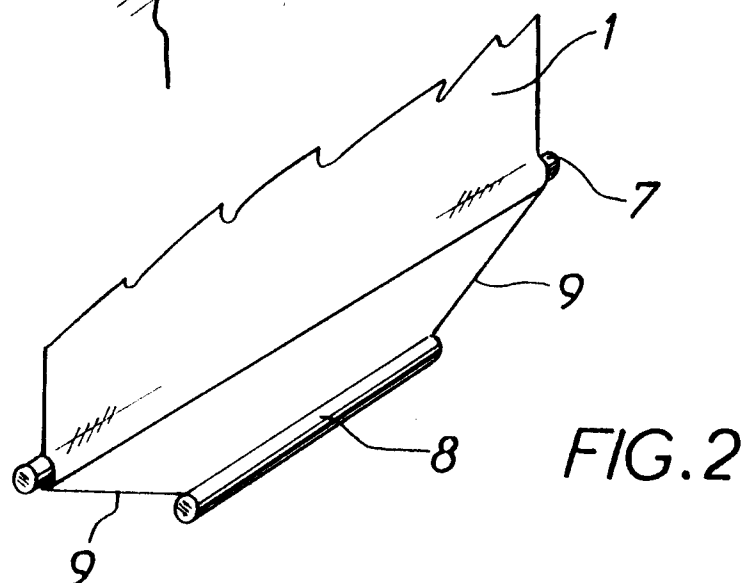
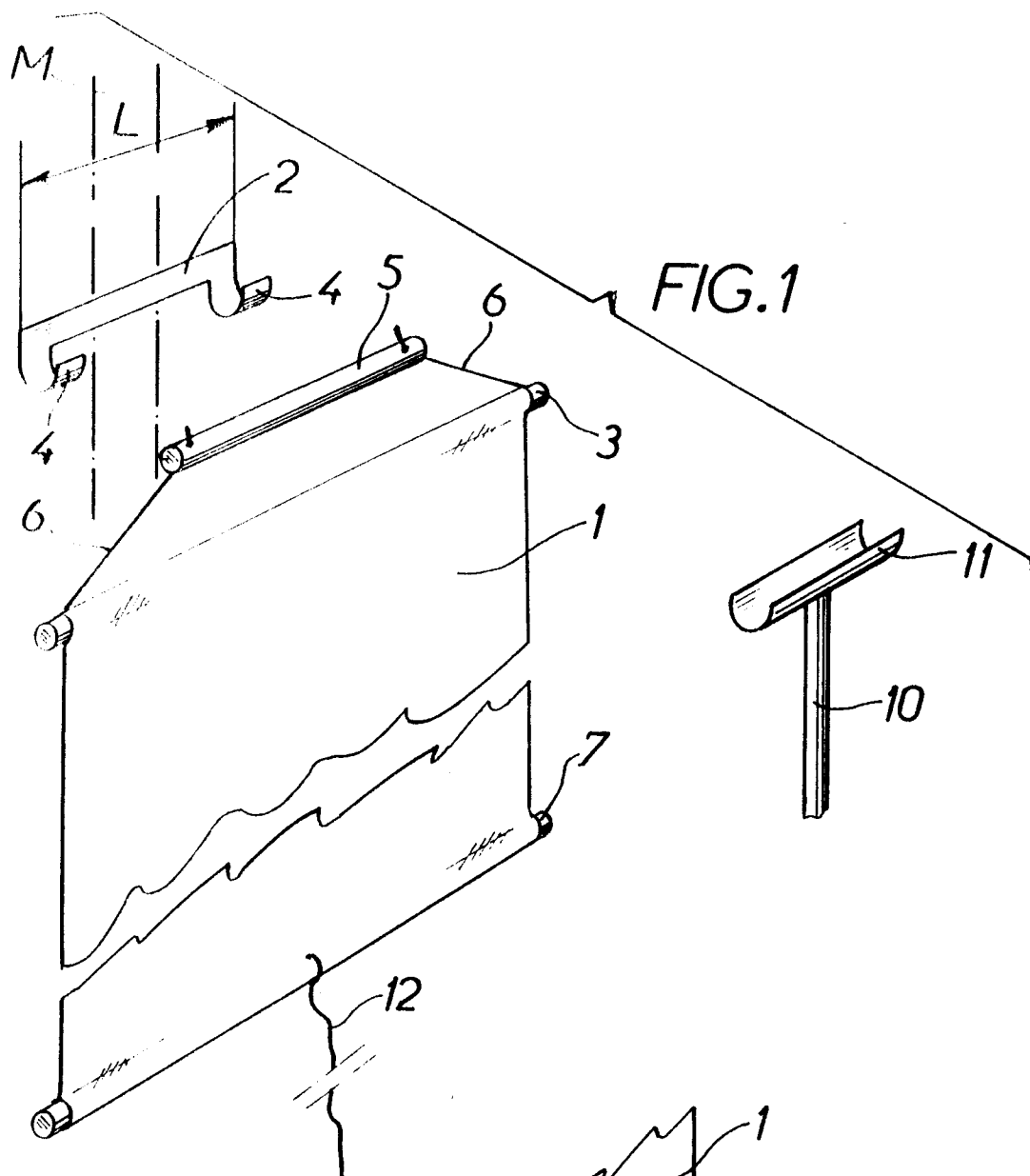
4. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la perche (10) présente à son extrémité supérieure une

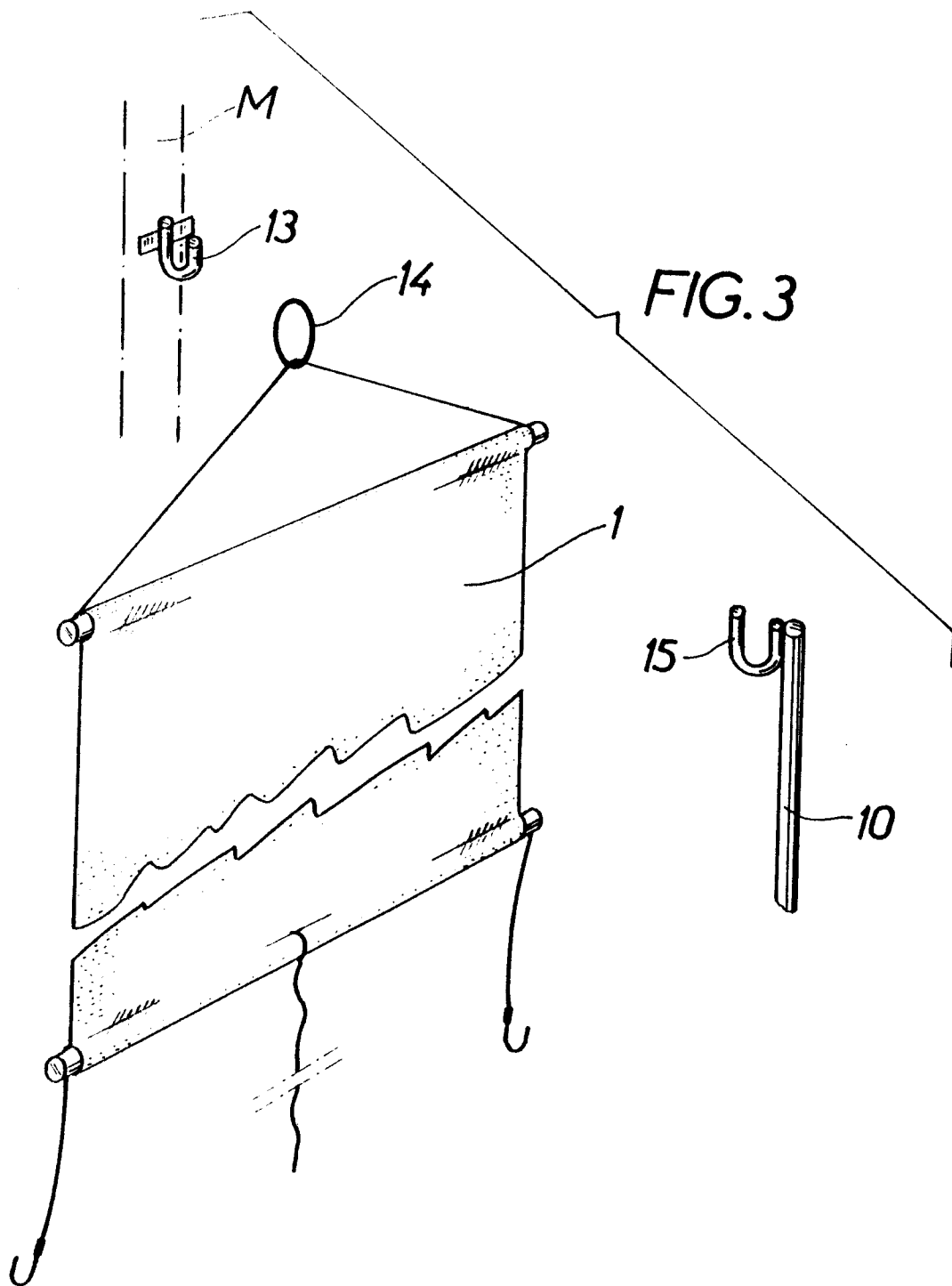
berceau (11) dans lequel peut reposer la barre d'accrochage de la banderole, la longueur du dit berceau étant inférieure à la distance séparant les deux crochets de la potence.

5. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'un câble (12) dont la longueur est bien supérieure au double de la longueur de la banderole est accroché à la barre de raidissement inférieure (7).

6. Procédé selon la revendication 5, consistant, préalablement à l'accrochage de la banderole, à enrouler la banderole sur elle-même à partir de son extrémité inférieure et à la maintenir enroulée à l'aide de deux liens pouvant être facilement rompus sous l'action d'une brusque traction.

7. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1, 5 et 6, caractérisé en ce que la potence est constituée par un crochet (13), en ce que l'organe d'accrochage est limité à un anneau (14), ou analogue, et en ce que le berceau, prévu à la partie supérieure de la perche (10), est limité à un crochet (15).







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 94 40 2421

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	US-A-3 561 718 (PETER B. IVERSON) * le document en entier *	1	G09F7/18
Y	---	2	
Y	US-A-4 951 909 (RUSSO ET AL.) * le document en entier *	2	
A	FR-A-2 167 449 (CARROT) * le document en entier *	7	
A	US-A-5 048 782 (CAUFFMAN ET AL.) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			G09F F16B A47B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 13 Avril 1995	Examineur Areso y Salinas, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			